

REGLEMENT DU TROPHEE TEINK 2019

1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Le raid CASTRO URDIALES - SAINT JEAN DE LUZ se déroulera en conformité avec le règlement spécifique de la régate et de ses annexes, auxquelles tous les participants s'engagent à se soumettre, par le fait de leur inscription. En cas de litige lié à la traduction du présent règlement, la version française prévaut.

2 - ORGANES DIRECTEURS DU RAID

L'organisation du raid sera assurée par l'association UR-IKARA, avec à sa tête, le président et les membres du bureau, formant le comité d'organisation. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un rameur ou d'un équipage complet, sans avoir à donner de raison. Le bon déroulement des épreuves sera contrôlé par le comité de course, présidé par le directeur de course, désigné par le comité d'organisation. Le comité de course se composera comme suit :

- le directeur de course
- deux membres du comité d'organisation
- deux représentants des équipages engagés
- un représentant des équipages d'accompagnement

Toutes les décisions du directeur de course ne pourront être prises qu'après consultation du président ou d'un membre autorisé du comité d'organisation, sauf si l'urgence de la situation ne le permet pas.

Le comité de course délibérera en assemblée plénière. Chaque membre disposera d'une voix. Le président ou son représentant désigné tranchera, en cas d'égalité des voix.

Le comité de course se réserve le droit de disqualifier ou d'exclure du raid, tout équipage ou membre d'équipage qui aura, par son attitude ou ses propos, porté atteinte au bon déroulement, à la convivialité ou à la sécurité des épreuves. Toutefois, cette décision ne sera prise, de façon définitive et irrévocable, qu'après avis favorable du président ou de son représentant désigné et consultation des membres du comité de course.

3 - DEROULEMENT DU RAID

Le raid doit rester la combinaison du plaisir, du défi et de l'amitié, donnant naissance à une formule originale, qui dure maintenant depuis 1993.

Les épreuves se dérouleront du 29 juillet au 3 août inclus. Le départ aura lieu le dimanche 28 juillet à 14h30, à la gare routière de Saint Jean de Luz.

Le parcours sera composé de six étapes :

- 1^{er} jour : de Castro Urdiales à Armintza,
- 2^{ème} jour : d'Armintza à Mundaka,
- 3^{ème} jour : de Mundaka à Mutriku, avec escale à Elantxobe,
- 4^{ème} jour : de Mutriku à Orio,
- 5^{ème} jour : d'Orio à Pasaia,
- 6^{ème} jour : de Pasaia à Saint Jean de Luz, via Hendaye.

Le déroulement de chaque étape sera communiqué, le matin, par le directeur de course, et donné aux responsables de chaque équipage. Tous les soirs, un débriefing portant sur la journée écoulée, sera organisé, avec tous les équipages, avant le repas.

Chaque équipage pourra s'approvisionner en eau, auprès des bateaux d'assistance, avant le départ de chaque étape. Il est de la responsabilité de chacun des participants de s'assurer qu'il dispose de réserves d'eau potable suffisantes, en fonction de ses besoins et de la longueur du parcours.

Tous les participants devront se présenter sur la ligne de départ, lors de l'appel.

Tout bateau ne prenant pas un départ arrêté ou ayant dépassé la ligne, avant le départ, sera pénalisé d'une minute. La décision sera prise par le directeur de course et le bateau concerné sera avisé, sur le moment.

Tout équipage procédant au remplacement d'un de ses membres pour une durée supérieure à 1h sera pénalisé de dix minutes.

Pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement des épreuves, tout bateau n'ayant pas atteint le port d'arrivée, avant l'heure limite fixée par le comité de course, sera pris en remorque d'office, par



une des vedettes d'assistance. Le remorquage d'office sera également imposé dans le cas où la dégradation des conditions météorologiques menacerait le bon déroulement et la sécurité des épreuves, ou pour toute autre raison jugée nécessaire. Cette décision sera prise par le directeur de course. Tout équipage ou membre d'équipage réfractaire ou contrevenant à cet avis de remorquage d'office s'exposera à l'exclusion d'une ou de l'ensemble des épreuves.

A l'arrivée dans les ports d'accueil, les équipages se doivent de respecter les consignes du comité de course (regroupement des équipages, ordre d'entrée et sortie dans le port, salut, lieu d'amarrage etc...), pour assurer le bon déroulement des manœuvres d'entrée et de sortie.

Dans les ports d'accueil, les équipages seront tenus d'assurer l'amarrage correct des embarcations, à l'endroit qui leur sera désigné à cet effet. De plus, les bateaux devront être tenus propres et le matériel bien rangé. Les déchets seront jetés dans les poubelles à terre.

4 – BATTELEKUS, EQUIPAGES ET MODALITES DE PARTICIPATION AU RAID

Ne pourront participer au raid, que les membres d'équipage majeurs.

Il sera demandé d'être licencié à une fédération d'aviron en passant par l'association Ur Ikara de préférence. Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'aviron de mer en compétition devra être établi et saisi sur le site de la FFA par le club d'affiliation pour les rameurs de nationalité française. Pour les autres, le certificat médical devra être joint au dossier d'inscription.

En outre, étant donné le caractère engagé des épreuves du raid, une préparation physique et technique préalable reste indispensable, avant de pouvoir prétendre à une quelconque participation.

Toutes les embarcations engagées devront être d'un type approuvé par le comité. Tout autre modèle d'embarcation ne sera pas accepté. En particulier, les batteleku doivent garder leur caractère traditionnel, et toute adaptation visant à en améliorer les performances sera refusée par le comité (ex : tolets déportés, etc...)

Chaque bateau participant aux épreuves devra disposer à son bord, de façon permanente, pendant toute la durée du raid, du matériel suivant :

- **3 gilets de sauvetage** autogonflants, et compatibles avec la pratique de l'aviron (type 150N à déclenchement manuel). Pendant les épreuves, ils devront être conservés sous les bancs de nage. A tout moment, le directeur de course pourra imposer à tout ou partie des équipages de revêtir leurs gilets de sauvetage. Tout participant s'opposant à cette mesure expose son équipage à l'exclusion d'une ou de l'ensemble des épreuves,
- **1 écope**, fixée par un bout, à l'embarcation,
- **1 chaumard et taquet**, permettant le remorquage et **1 bout de remorquage de 30m** de long, bien lové,
- **2 bouts d'amarrage** d'environ 6m chacun,
- **4 estropes de rechange**,



Les équipages qui bénéficient d'un prêt de Batteleku et d'équipements par Ur Ikara devront s'acquitter d'une caution de 150€ par membre d'équipage. La caution sera encaissée lors de la mise à l'eau des bateaux en début de saison, et restituée lors de la sortie des bateaux fin septembre si aucun dommage n'est constaté sur le batteleku mis à disposition. En cas de dégâts constatés, le barème suivant sera appliqué :

- retenue de **300 €** pour tout dommage concernant le bateau,
- retenue de **150 €** pour tout dommage concernant les avirons,
- retenue de **60 €** pour tout dommage concernant le matériel de sécurité.

Mise à l'eau et sortie seront faites impérativement par les membres de l'équipage, selon le calendrier fixé par l'association. Le non respect de cette règle entraînera la non-restitution de la caution. Les propriétaires et utilisateurs des Batteleku n'appartenant pas à l'association sont également responsables de son armement. Sauf cas exceptionnel, Ur Ikara ne procédera à aucun prêt de matériel (sécurité, avirons...). En outre, la totalité des membres d'équipage devra être titulaire d'une licence-assurance auprès de la Fédération Française d'Aviron pour la saison en cours, préalablement au prêt d'un batteleku par l'association au dit équipage.



L'équipage de chaque batteleku se compose de trois rameurs. Chaque membre d'équipage devra être membre de l'association et devra s'acquitter du montant du droit de participation. La vente des t-shirts (10 au minimum par participant), qui permet de financer partiellement le raid, est également obligatoire.

Les équipages participant au raid s'engagent à se conformer strictement aux décisions du directeur et du comité de course, à emprunter l'itinéraire prévu et à respecter les timings impartis.

Aucune marque, pavillon, fanion quelconque ne doivent être arborés, à l'exception de l'Ikurina. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion du ou des contrevenants.

Par ailleurs, les organisateurs attendent des participants une attitude correcte, de nature à ne pas choquer ou importuner de quelque manière que ce soit, les habitants et les autorités des villes qui nous reçoivent.

5 – L'ÉPREUVE CHRONOMETRÉE

Chaque étape pourra donner lieu à une partie chronométrée, les temps seront cumulés pour donner un temps total de parcours, à l'arrivée. Le batteleku vainqueur sera celui qui totalisera le temps le plus court.

Par son inscription, chaque équipage s'engage à participer à l'épreuve chronométrée.

6 - PRIX

Les vainqueurs de la course recevront le trophée « TEINK », symbole du raid.

7 - SECURITE

Les participants seront encadrés durant toute la durée des épreuves, par des vedettes en mer et par des véhicules à terre. Les bateaux et voitures d'accompagnement seront munis de moyens de liaison (VHF). La Croix-Rouge maritime ou la SNSM sera présente sur place. Toute embarcation en difficulté sera prise en remorque par l'assistance. Dans le cas d'un refus de la part de l'équipage, le comité s'exonère de toute responsabilité. La demande d'assistance se fera en levant un aviron et en le maintenant en position verticale, jusqu'à l'arrivée des secours ou avec la VHF si l'embarcation en possède une.

Ceci ne saurait exonérer, en aucune façon, les différents équipages de leur devoir d'assistance mutuelle en mer.

Avant chaque départ, toutes les embarcations pourront être contrôlées, afin de vérifier la présence et l'état du matériel de sécurité. Il est de la responsabilité des participants d'avoir à tout moment le matériel de sécurité à bord, et en état de fonctionnement. Les participants devront suivre les briefings, concernant les procédures de sécurité.

8 - RESPONSABILITES

Dans le cas où, en raison de leur comportement, un membre d'équipage ou un équipage se serait placé en dehors du cadre du raid, tel qu'il est défini par le présent règlement ou s'il en est estimé comme tel, par le comité de course et son directeur, ces derniers seront dégagés de toute responsabilité, ainsi que le comité organisateur et son président.

Chaque participant prendra sous sa propre responsabilité, en fonction de ses connaissances et de sa pratique nautique, la décision de participer ou non à chacune des étapes, en fonction des conditions météorologiques, de l'état du bateau ou du degré de fatigue de l'équipage.

9 - ASSURANCE

Chaque participant devra souscrire, avant le départ, une assurance responsabilité civile, garantissant sa personne et les membres d'équipage. Cette assurance devra également couvrir les dommages occasionnés aux tiers, en cas d'abordage ou tout autre événement survenant en mer ou à quai.

Chaque propriétaire devra également souscrire une assurance dommage, couvrant les avaries et vols de matériel.

La licence FFSA inclut une garantie d'indemnisation des dommages corporels. Chaque licencié a été informé du contenu de la garantie I.A. SPORT+ proposée en substitution de la garantie de base (notice incluse dans le dossier d'inscription), et choisit ou non d'y souscrire. Les licenciés UR IKARA ont la possibilité de souscrire cette garantie supplémentaire au moment de leur inscription au raid, les autres licenciés intéressés devront le faire auprès de leur club d'affiliation.



Chaque participant devra se procurer sa carte européenne d'assurance maladie (par téléphone ou sur le site de sa CPAM pour les rameurs français, <http://www.ameli.fr/> rubrique 'mon compte', http://www.seg-social.es/Internet_1/Trabajadores/PrestacionesPension10935/Asistenciasanitaria/DesplazamientosporE11566/index.htm?ID=11566 pour les rameurs d'hegoalde), qui lui permettra d'être soigné par médecin conventionné et d'être remboursé par l'organisme auquel il est affilié.

10 - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les villes d'accueil offriront hébergement et douches à chaque étape. Le comité organisateur compte sur la discrétion et la bonne tenue de chacun, envers nos hôtes.

Il faudra se munir d'un sac de couchage et des effets personnels pour une durée de six jours. Le tout devra rentrer dans un seul sac. Il serait souhaitable de prévoir également un caisson étanche, pour embarquer quelques affaires à bord du batteleku.

Il est fortement conseillé d'emporter de nombreuses rations énergétiques, à consommer en mer.

11- INSCRIPTION

Pour valider son inscription au raid, chaque membre d'équipage doit :

- Etre membre de l'association,
- S'être acquitté des droits d'inscription au raid (250€ par rameur). Ce forfait comprendra les repas, l'hébergement et les frais d'organisation.
- Etre licencié à une fédération d'aviron, par le biais de l'association Ur Ikara de préférence (20€ pour la licence banc fixe). Une copie de la licence signée par un médecin doit impérativement être jointe au dossier d'inscription,
- Vendre 10 tee-shirts du trophée TEINK préalablement payés à l'association (prix fixé par le bureau de l'association),
- Etre en possession d'une carte européenne d'assurance maladie ou tarjeta sanitaria europea, valide aux dates du raid (copie à joindre au dossier d'inscription)
- Posséder l'ensemble du matériel de sécurité demandé par le présent règlement (fourni par l'association pour les battekus prêtés par Ur Ikara). (**Rappel:** les équipages qui bénéficient d'un prêt de Batteleku et d'équipements par Ur Ikara devront s'acquitter d'un chèque de caution de 150€ par membre d'équipage),
- Avoir pris connaissance et accepter le présent règlement,
- opter ou pas à la garantie I.A. SPORT + si vous êtes licencié Ur Ikara,
- Certifier avoir souscrit les assurances dommages et RC citées à l'article 9 du présent règlement,

Le dossier d'inscription complet devra être remis au plus tard le 30 avril 2019.

12- PARTICIPATION

Chacun des équipages s'efforcera de participer à un maximum de manifestations organisées par l'association avant et après le trophée Teink. Les dates de ces différentes manifestations seront communiquées lors des réunions de préparation. En particulier, une journée pourra être organisée sur le mois de juillet pour permettre aux équipages de se tester dans les conditions du raid. Le comité d'organisation se réserve le droit de rendre la participation à cette journée obligatoire pour certains équipages, afin de pouvoir évaluer la pertinence de leur inscription. Après analyse du comportement de chaque équipage, le comité d'organisation se réserve le droit de refuser à un équipage sa participation au trophée TEINK. Le comité organisateur profitera également de ces manifestations pour faire l'état des lieux du matériel de sécurité des différents équipages.

13- ASSISTANCE

Chaque membre de l'assistance devra être membre de l'association. A l'exception des propriétaires de bateaux, ils devront s'acquitter d'une participation aux frais de 80€. Afin d'assurer dans de bonnes conditions la sécurité du raid, le nombre de membres d'équipage à bord sera limité exclusivement aux personnes membre de l'assistance.